



**ASSOCIATION NAUTIQUE
HAUTAISE**
Association de loi 1901 * Affiliée à la FFV * Agréée DDJS
Cale Sud
50590 HAUTEVILLE SUR MER
TEL : 02 33 47 58 37
Courriel : info@anh-asso.fr
Site : anh-asso.fr

FICHE D'INSCRIPTION STAGES 2019

Les stages ne sont pas remboursés en cas de mauvaises conditions météorologiques.

STAGES	
Série	Dates

STAGIAIRE

Nom et prénom : _____ Date de Naissance : / /

Email : _____

Adresse de vacances et téléphone : _____

Adresse habituelle et téléphone : _____

Personne à joindre en cas d'urgence : _____

AUTORISATION DES PARENTS POUR LES MINEURS

Je soussigné, _____ autorise mon enfant :
-à repartir par ses propres moyens à la fin de chaque séances.....OUI NON
(Rayer la mention inutile)

DECHARGE MEDICALE

J'autorise les médecins à faire pratiquer sur mon enfant, ou sur moi-même, tous les soins médicaux ou chirurgicaux qui, en cas d'urgence, apparaîtraient indispensables.
La responsabilité des organisateurs ne s'étend pas en dehors des activités proposées par l'école.
Signature : _____

ATTESTATION DE NATATION et APTITUDE

J'atteste quea

moins de 16 ans : est apte à s'immerger et nager 25 mètres.
 plus de 16 ans : est apte à s'immerger et nager 50 mètres.

RESERVATION DE COMBINAISON (voile seulement)
Tarif 12€ pour la durée d'un stage

Oui		Non	
-----	--	-----	--

ORGANISATION DES STAGES VOILE

- La prise en charge des stagiaires commence à l'heure indiquée sur le planning fourni à l'inscription, il en est de même pour l'heure de fin de stage.
- A compter de 2019 les stages ont une durée **de deux heures** ; les stagiaires n'ont plus ni à préparer le matériel (gréage) ni à le ranger (degréage).
- Le nombre maximum de stagiaires par série est de 8.
- Le nombre maximal de bateaux par série est de 4.
- En cas de mauvaises conditions météorologiques ne permettant pas la pratique dans des conditions de sécurité suffisante:
 - o Première séance : séance à terre, soit une séance théorique en salle
 - o Deuxième séance : séance reportée ou seconde séance théorique.
 - o Troisième séance : annulée non remplacée et non reportée.
 - o Au-delà : solution spécifique.

ORGANISATION DES STAGES CHAR A VOILE

- Les stages de 3 jours sont repartis sur les 4 jours proposés, à l'initiative du moniteur au regard des conditions météorologiques à venir.

Une assurance complémentaire est proposée par la fédération française de voile.				
BONUS SANTE	DECES	INVALIDITE (pour 100% d'IPP)	IJ	Cotisation annuelle
500 ^e (*)		31000 ^e (*)		10 ^e
	31000 ^e	62000 ^e		12 ^e
1500 ^e	31000 ^e	62000 ^e	25 ^e /jour	71 ^e
	62000 ^e	124000 ^e		24 ^e
1500 ^e	80000 ^e	160000 ^e		50 ^e

(*) Formule réservée aux mineurs de moins de 12 ans. Ces formules ne peuvent être souscrites par des licenciés âgés de 70 ans et plus.

Le président



- J'ai pris connaissance des conditions générales de vente et du règlement intérieur.
- CONDITIONS DE RESERVATION : 40% d'arrhes
- Je présente un certificat de non contre indication à la pratique sportive (voile seulement).**

SIGNATURE